République Française
Département Sarthe
Communauté de Communes du Sud Est Manceau

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	26

Vote
A L'UNANIMITE Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 28 Février à 20:30, le Conseil Communautaire du Sud Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 22/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 22/02/2023.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : BERTHE Isabelle, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, MIRGAINE Christine, PAQUIER Monique, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, RENAUT Martine, SIMON Claudette, TRAHARD Véronique, TURBAN Jacqueline, MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, HERRAUX Denis, HERVE Yves-Marie, HUMEAU Michel, HUREAU Laurent, LEPETIT Jean-Pierre, TAUPIN Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : CHAUVEAU Cécile à M. TAUPIN Laurent, CORMIER Véronique à M. FOUCHARD Stéphane, LEBEAU Sonia à M. HUMEAU Michel, MASSE Karine à Mme PAQUIER Monique, MORGANT Nathalie à M. LEPETIT Jean-Pierre, M. CHAUVEAU Pascal à Mme TURBAN Jacqueline

A été nommé(e) secrétaire : M. HERRAUX Denis

DEL2023/013 – Comité de programmation LEADER 2023-2027 : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté de Communes du Sud Est Manceau adhère à des syndicats mixtes. Elle est représentée au sein des différents comités par des délégués titulaires ou suppléants, en nombre défini par les statuts respectifs de ces établissements.
Monsieur le Président invite donc l'assemblée à désigner au scrutin secret et à la majorité absolue, ses représentants pour le comité de programmation LEADER 2023-2027.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Considérant la décision de l'assemblée de procéder à la désignation au scrutin public,

- **DESIGNE** M. ROUANET (25 voix Pour) en tant que représentant titulaire au Comité de programmation LEADER 2023-2027.
- **DESIGNE** Mme RENAUT (25 voix Pour) en tant que représentants suppléante au Comité de programmation LEADER 2023-2027.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Parigné l'Evêque, le 28/02/2023

Le Président,
Nicolas ROUANET

Le Vice-Président,
M. HERRAUX Denis